

VILLE DE MOURMELON-LE-GRAND
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES
Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le 15 octobre 2025, le conseil municipal de la ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni et a adopté les délibérations suivantes :

I. FINANCES ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Délibération n° 2025-10-36 : Décision modificative n° 1 du budget principal

Délibération n° 2025-10-37 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'année 2025

II. URBANISME ET CADRE DE VIE

Délibération n° 2025-10-38 : Acquisition des parcelles AH 325 et AH 326

Délibération n° 2025-10-39 : Subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau

III. JEUNESSE ET SERVICE A LA POPULATION

Délibération n° 2025-10-40 : Convention de partenariat entre France Services et COMAL SOLIHA 51

IV. SPORT

Délibération n° 2025-10-41 : Adoption du nouveau règlement d'utilisation du parc Eugénie

Délibération n° 2025-10-42 : Modification du règlement d'attribution des subventions de fonctionnement

V. TRAVAUX

Délibération n° 2025-10-43 : Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de produits de déneigement

Délibération n° 2025-10-44 : Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture et plantation d'arbres et d'arbustes

Délibération n° 2025-10-45 : Subventions pour rénovation de façades

VI. AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n° 2025-10-46 : Transfert du lieu du marché des producteurs locaux

Délibération n° 2025-10-47 : Modification du tableau des effectifs en raison de la modification d'une durée hebdomadaire de travail supérieure à 10% impliquant une création et suppression de poste

Délibération n° 2025-10-48 : Prolongation de l'emploi non permanent de chef de projet « Petites villes de demain »

Délibération n° 2025-10-49 : Indemnisation de Mme Lydia HARTMAYER en raison d'un dommage matériel subi dans le cadre d'un accident de service

A Mourmelon-le-Grand, le 22 octobre 2025